

### CAHIER DE TERRITOIRE

### COMPTE-RENDU DES EXPRESSIONS ET PROPOSITIONS RECUEILLIES

## Réunion 1 : mardi 12 octobre, de 14h à 17h30, à Morcenx

### Animation :

- Animateur 1 : Fanny Le Moal
- Animateur 2 : Emmanuelle Juton
- Animateur 3 : Valérie Urman

### Intervenant.e.s :

Sophie Kerloc'h, Région Nouvelle-Aquitaine

Mylène LAVERGNE, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 35 participant.e.s

## Réunion 2 : mardi 9 novembre, de 9h30 à 17h, à Morcenx

### Animation :

- Animateur 1 : Fanny Le Moal
- Animateur 2 : Emmanuelle Juton
- Animateur 3 : Valérie Urman

### Intervenant.e.s :

Sophie Kerloc'h, Région Nouvelle-Aquitaine

Mylène LAVERGNE, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 24 participant.e.s

**Les rencontres se sont déroulées dans le respect des consignes sanitaires.**

## SOMMAIRE

### **1. MISE EN CONTEXTE**

- La démarche
- Les acteurs
- Les réunions territoriales
- Les objectifs

### **2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?**

### **3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ**

### **4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE**

#### **1. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

#### **5. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D' ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE**

- Les actions retenues
- Les fiches actions

# 1. MISE EN CONTEXTE

## La démarche

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent engager une démarche ambitieuse de consultation et de concertation pour l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine (SRB). Les principaux résultats attendus de cette démarche sont :

- **Un diagnostic de la biodiversité** régionale et des enjeux partagés par les différents acteurs du territoire
- Une stratégie biodiversité co-construite par **l'expérience et les contributions des différents acteurs et publics concernés** et en lien avec les contextes régionaux spécifiques
- **Une action publique efficace et coordonnée, des projets d'actions** dans lesquels les opérateurs régionaux vont se reconnaître et s'investir

## Les acteurs

### Les copilotes :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine
- L'Office Français de la Biodiversité

### Les acteurs ressources :

- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) : référent technique diagnostic biodiversité.
- Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) : référent coordination et animation de la concertation territoriale et des démarches participatives.
- Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (CF UICN) : appui méthodologique.

## Les réunions territoriales

Les réunions territoriales sont des ateliers participatifs qui se déroulent sur une journée et demie. Des acteurs territoriaux travaillent de manière collective sur des propositions d'actions dans le cadre de la SRB. 8 réunions territoriales sont organisées dans les sous-ensembles géographiques de la Nouvelle-Aquitaine. Cibler ces 8 territoires permet de travailler sur un panel représentatif (mais non exhaustif) des principales situations, questions et enjeux relatifs à la biodiversité en Nouvelle Aquitaine. Toutes les réunions territoriales suivent un protocole d'animation identique. Les participant.e.s échangent par petits groupes avec l'aide des animateurs sur les enjeux de la SRB.

## Les objectifs

L'objectif final des réunions territoriales est le suivant : **à l'issue des deux réunions les acteurs auront identifié des pistes d'actions détaillées qui pourraient contribuer à l'atteinte des enjeux issus du diagnostic.**

Pour se faire, l'objectif de la première réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié en lien avec les enjeux et leur traduction locale, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et ce qu'il faudrait mettre en place.

L'objectif de la seconde réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié des actions qu'il serait nécessaire de faire pour contribuer au traitement des enjeux du territoire.

## 2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

### Réunion 1 :

Nombre de participant.e.s aux réunions : 35 participant.e.s

Répartition des participants par catégories d'acteurs :

- 25.7 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 11.4 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 25.7 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 37.2 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

### Réunion 2 :

Nombre de participant.e.s aux réunions : 24 participant.e.s

Répartition des participants par catégories d'acteurs :

- 25 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 12.5 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 20.8 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 41.7 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

## 3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'objectif de la SRB est d'aboutir à un cadre d'action partagé pour préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.

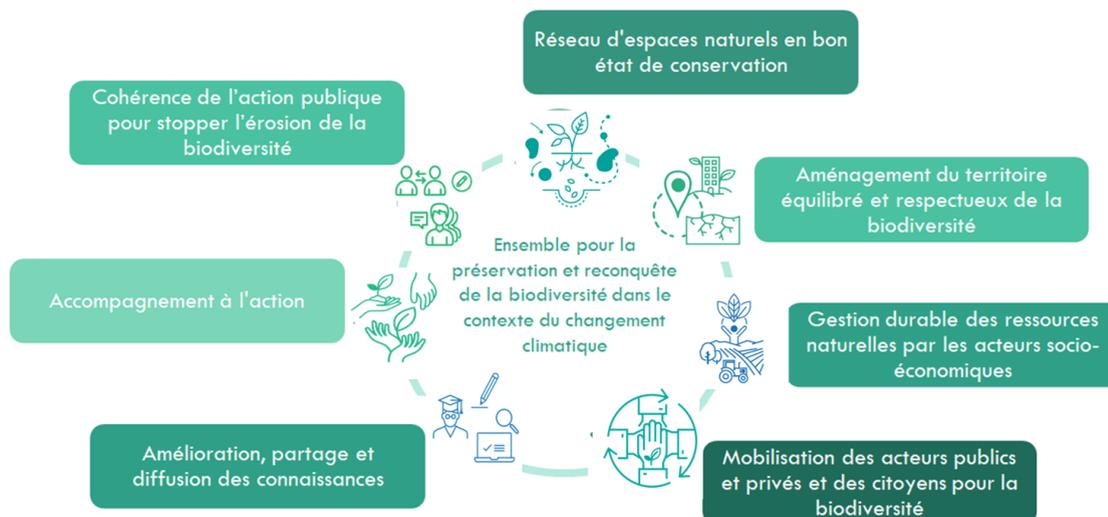
### L'élaboration du diagnostic

La phase 1 d'écriture collaborative du diagnostic a eu lieu entre mars 2019 et mai 2021. Elle a eu pour objectif l'identification des richesses, forces et faiblesses du territoire. La méthode appliquée a été la suivante :

- Lancement des travaux d'élaboration de la SRB lors du Comité Régional de la Biodiversité : **mars 2019**
- Contributions des acteurs sur le diagnostic en comité technique et scientifique, groupes de travail thématiques et collectivités territoriales, commission « stratégies » du CRB : **juin 2019 à janvier 2021**
- Travail participatif sur les enjeux : **mars – avril 2021**
- Avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel sur le diagnostic (avec recommandations) : **avril 2021**
- Séminaire régional de partage des enjeux de la SRB : **mai 2021**

### Le plan d'actions

Le diagnostic révèle 25 problématiques réparties en 7 enjeux. La phase 2 qui a lieu entre juin 2021 et l'été 2022 permet de décliner ces enjeux en actions de terrain. Des réunions territoriales et régionales, ainsi qu'une consultation ciblée sur la jeunesse, sont mises en place pour élaborer ce plan d'actions.



## 4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

Au cours de la présentation du diagnostic et des 7 enjeux, les participant.e.s ont été invité.e.s à prendre des notes individuellement sur comment, selon eux.elles, ces enjeux s'illustrent sur le territoire. Chaque participant.e a choisi un enjeu à traiter parmi les 3 ci-dessous. Puis les participant.e.s ont mis en commun leurs productions avec les autres membres de leur table.

### Expressions individuelles

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

Le support n'a pas été utilisé par les participants. Les notes ont été prises sur leur support personnel.

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

- Mettre en place ou renforcer le suivi du développement des ENR (parcs éoliens et photovoltaïques au sol), nombre (puissance), superficie, et quels espaces NAF ont été consommés + mesures ERC mises en œuvre.
- Problème des projets photovoltaïques qui se développent sur des milieux naturels (champs agricoles et forestiers) au lieu d'utiliser des milieux déjà artificialisés (parkings, bâtiments, grandes surfaces.) Ex: projet des Arbouts. + besoin de mieux mesurer les impacts.
- Politiques biodiversité et de la transition énergétique qui ne sont pas cohérentes.
- PLUI ne prennent pas en compte la biodiversité de manière équivalente (certains EBC sur tous les bords de cours d'eau, d'autres non).
- Problème des coupes forestières dans le cadre de la transition énergétique ou des chênaies centenaires, ou des ripisylves sont coupées avec une replantation d'essences différentes (chêne d'Amérique, eucalyptus).
- Question préalable et directrice: quelle est la portée de cette SRB dans le "millefeuille" administratif/juridique? (OK réponse) *Note de l'animateur: le participant a noté cette question sur sa fiche-enjeu, il l'a posée lors du temps oral de clarification de la présentation ARB-NA).*
- L'intégration de la biodiversité se traduit aujourd'hui par l'évitement de la biodiversité patrimoniale (ZNIEFF, TVB...) mais la nature ordinaire n'est que peu reconnue et protégée.
- L'impact de l'artificialisation programmée dans les documents d'urbanisme est peu ou difficilement étudiée qualitativement.
- Hors compensation, aucun document ne planifie la restauration de la nature (TVB par exemple), ni ne la met en œuvre alors la loi ouvre cette possibilité pour les documents d'urbanisme; c'est un fort levier d'action. = pas de compensation à l'échelle de la planification.
- Le "zéro artificialisation nette" est actuellement le seul concept/futur outil pouvant véritablement intégrer la biodiversité dans la planification.

- Parcs photovoltaïques toujours réalisés sur terre forestière ou agricole: un très mauvais exemple pour la transition énergétique.

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

- Besoin de suivi et d'analyse pour quantifier les effets des filières actuelles
- Vérifier le côté respectueux des pratiques
- tout ceci par rapport aux contraintes actuelles de réglementation
- Besoin de moyen humains pour ces vérifications et d'appui (technique et économique) aux associations existantes pour faire évoluer les pratiques
- Filière économique favorable à la biodiversité
- Coupler aquaculture, élevage de canards et agriculture et forêt
- mettre des pilotes en place

## Expressions collectives

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

### Table 1

Participant.e.s : Xavier Chevillot (Fédération SEPANSO) ; Estelle Jardot (SIAEBVELG) ; Tangi Le Moal (CEN NA) ; Léa Goutaudier ; (Simon Schiano (DREAL NA))

- Des espaces naturels protégés et non protégés trop petits et déconnectés + matrice inter espace naturel peu prise en compte (biodiversité ordinaire) : trames vertes et bleues ne sont pas valorisées et n'aboutissent pas à des interactions concrètes.
- Stratégie cohérente aires protégées (SCAP) : objectifs non atteints (2% en 2019, même pas 0,5% en 2021)
- Réglementation qui doit être renforcée (par l'appui des services OFB à développer), appliquée notamment pour la séquence ERC et loi littoral
- Méconnaissance du grand public, des acteurs, des élus => importance de l'éducation à l'environnement
- Une vision erronée du territoire = tourisme et artificialisation importantes
- Limitation des moyens humains et financiers pour mettre en oeuvre les outils existants et en développer
- Foncier : outils de maîtrise du foncier sur les espaces naturels, espaces forestiers, agricoles... => réel observatoire à développer pour maîtriser la dynamique foncière et spéculation
- Une modification ancienne du territoire : artificialisation du paysage, fonctionnement hydraulique et accentuée par l'artificialisation en cours (urbanisation...). Artificialisation des espaces naturels = photovoltaïque flottant, agrivoltaïsme ??
- Libre évolution d'espaces naturels et gestion extensive des milieux pour plus de naturalité
- Manque de considération des fonctionnalités écologiques => nécessité de prendre en compte dans tous les documents de planification

- Incohérence des politiques publiques. Ex : code forestier qui considère à l'identique des vieilles forêts (haute valeur écologique) et des plantations de pins maritimes, plus système de défrichement . Ex : compensation de la compensation forestière compensation zone humide / défrichement.
- Idée générale : sur tous les espaces doivent être valorisés les services qu'ils apportent en étant en bon état
- Question des espèces exotiques envahissantes : réglementation (commercialisation encore autorisée) / palette végétale
- Comment trouver 10% en protection stricte. Ne pas mettre les sites Natura 2000 dans les 30% de sites protégés (c'est faux).
- Développer le label végétal local et l'imposer dès que l'argent public est mobilisé
- Utiliser les Arrêté préfectoraux de protection des habitats naturels (APPHN) "coupes rases" des ripisylves, drainage des lagunes
- Idem sur les Obligation réelles environnementales (ORE) : bonne idée très peu mise en oeuvre
- Anticiper réchauffement climatiques sur le littoral et laisser de la place à la dune
- Politiques publiques non compatibles encore : plantation de peupliers en zones humides ou en prairies naturelles

## Table 2

Participant.e.s : Fabrice Saugeon (Grand port maritime de Bordeaux) ; Alexis Bataille (PNR Médoc) ; Raphaëlle Debats (Syndicat mixte des milieux naturels) ; Ludovic Charrier (Conservatoire du Littoral aquitaine) Claire Thouvenin (Département des Landes)

- Un archipel d'espaces naturels protégés qui concentre l'essentiel des moyens financiers et qui focalise l'essentiel de la communication et de la stratégie politique gouvernementale
- Une intensification des usages anthropiques autour des espaces naturels protégés
- Une réglementation foisonnante MAIS manque de moyens humains et financiers pour l'application
- Une réglementation "à deux vitesses" qui s'applique bizarrement plutôt sur des structures (ou particuliers) qui déjà sont vertueux ou essaient d'être transparents par rapport à d'autres acteurs
- Manque de courage (?) pour appliquer (même à posteriori) la réglementation devant des infractions et délits
- OFB : Quid des moyens d'action ? de la volonté gouvernementale (tous niveaux de gouvernance) ? Sentiment de désaffection et de disparition des services en charge du respect de la réglementation et des contrôles
- Environnement et biodiversité : arguments "ALIBI" pour le gouvernement ? Ou réelle volonté de mettre l'environnement au coeur / au centre des politiques
- Solution?? A l'échelle régionale ? Application de la réglementation / Police de l'environnement => la région peut-elle impulser une volonté, une application ?
- Les fonctionnalités des espaces naturels sont au services des territoires (aménagement, tourisme, attractivité...) Quid de la réciprocité ??
- Besoin d'éducation aux fonctionnalités des espaces naturels
- Problème de pilotage et de "dézoomage" : prendre du recul

- Loi ASAP : on passe à l'action et on réfléchit après

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

### Table 1

Participant.e.s : Martine Hontabat (syndicat mixte de gestion des milieux naturels) ; Valère Zacchello (Association de sauvegarde des moulins des Landes) ; Thomas Guilloud (GIP Littoral) ; Laëtitia Maloubier (PN Médoc) ; Nathalie Nicolas (PNR LG) ; Claire Magne (Sybarval)

- Planification/aménagement (actions à mener par les élus):
- Liens entre services instructeurs et les structures de la connaissance.
- Travailler en amont des projets pour intégrer la connaissance et pour renforcer le "E" de ERC
- Renforcer l'homogénéité de la donnée sur l'ensemble des territoires pour identifier les zones d'enjeux.
- Postulat de connaissance: identifier des structures publiques et associatives, PAC.; Appliquer la démarche C-ERC-A.
- Définir les hotspots et continuités pour identifier les zones qu'on ne veut plus perdre, et ne pas les toucher.
- Prôner un regard global pour les aménagements (photovoltaïques, ZAC, loisirs,...) à l'échelle intercommunale au minimum : doctrines à développer (sur zones artificialisées, surfaces,...)
- Développer des microcentrales sur les moulins à eau (ENR).
- Tirer l'expérience des actions passées, des risques existants. Retours d'expériences entre EPCI (amont/aval bassins versants; cas concrets positifs; ...)
- Formation/information des élus (réglementations/ biodiversité)
- Trouver des plus-values financière à l'intégration de la biodiversité dans l'action des élus (subventions ; aides simplifiées)
- Outils programmatiques à développer pour traduire et simplifier la connaissance pour une meilleure intégration, afin que les élus s'approprient les enjeux . Exemples: outil participatif CORRIDOR; CPIE Médoc; Atlas communaux PNR LG).
- Sensibilisation de la population via les scolaires, pédagogie.
- Gestion différenciée exemplaire des espaces publics et outils associés à développer + communiquer.
- Traduire la connaissance en outils pouvant être intégrés facilement (ex: pour prioriser la palette végétale locale au lieu de laisser prospérer des espèces exogènes).
- Mieux encadrer la compensation et vérifier la fonctionnalité (difficulté à trouver des zones de compensation qui ne soient pas des espaces naturels).

### Table 2 :

Participant.e.s : Anne Guchan (Région Nouvelle Aquitaine) ; Léa Vandycke (Envolis) ; Suzy Lemoine (Landes Nature) ; Magali Bertrand (DDTM 40) ; Bertrand Jacquier (CAUE 40) ; Romain Comas (Rivière Environnement bureau d'étude)

- Constat: incohérence dans les documents d'urbanisme entre le diagnostic des enjeux de biodiversité et la traduction dans le règlement d'urbanisme. Exemple: préservation de la forêt et demande de défrichement.
- Préconisations:
  - Appliquer le guide URCAUE sur les trames vertes et bleues.
  - Instaurer des critères d'éco conditionnalité pour financer les études nécessaires aux documents d'urbanisme (PLU).
- Les décideurs et magistrats sont mal formés sur l'environnement.
- Réorienter les parcs photovoltaïques hors des milieux agricoles et naturels (dont forestiers). Très mauvais exemple pour la transition énergétique.
- Coupes de bois (dont feuillus à enjeu, forêt galerie,...): enjeu d'information, de prise en compte des enjeux écologiques et de respect de la réglementation.
- Augmenter le seuil de végétalisation des projets d'aménagement dans les documents d'urbanisme, mieux définir la qualité écologique de ces espaces et les suivre.
- Mépris de la palette végétale locale au profit d'espèces exogènes dans l'habitat individuel: créer une filière de production de végétaux locaux pour distribuer dans les pépinières/jardineries. Politique régionale volontariste de végétaux locaux pour le grand public.
- Généraliser la perméabilité des clôtures des propriété péri-urbaines.
- La nature ordinaire n'est pas reconnue et protégée dans les documents d'urbanisme.
- Pas d'application de la démarche ERC intégrale dans les documents de planification : la compensation est exclue, c'est au porteur de projet de l'intégrer).
- Renaturation: aucun document de planification n'intègre la restauration de la nature (TVB) alors que la législation l'autorise.
- Réduire l'étalement urbain et la consommation d'espace (= diviser par deux en 2030, soit le rythme inscrit dans la loi), et densifier.
- Le "zéro artificialisation nette" est actuellement le seul concept/outil futur (2050) pouvant véritablement intégrer la biodiversité à la planification.

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

**Table 1 :**

Participant.e.s : Emmanuel Bonpunt (L'esturgeonnière SAS- Caviar-Perlita) ; Claude Mulcey (association plaisance et pêche) ; Ludovic Monfort(AquaREA- GDSA-NA) ; Luc-Olivier Delebecque(CRPF NA)

Forêt :

- La gestion durable : elle est définie par le cadre forestier, encadrée par le Programme Régional de la Forêt et du Bois, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole etc.
- Elle est donc pratiquée sur le territoire et tient compte des 3 fonctions de la forêt : économique, sociale et environnementale.
- Diversification des essences : elle est contrainte par les conditions physiques (pédologiques) des Landes de Gascogne, le pin maritime reste privilégié.

- Diversification des pratiques :
  - il faut déjà prendre en compte les bonnes pratiques déjà en cours
  - Préservation des milieux associés à la forêt de production (lisières, ripisylves, lagunes...) > évolution
- Opposition de principe à l'installation de centrales photovoltaïques au sol en lieu et place de la forêt (défrichement, artificialisation)
- Gestion de l'eau : trouver l'équilibre dans la gestion des cours d'eau et crastes (fossés) entre prévention des inondations et régulation des sécheresses.
- Qualité des eaux : qualité des effluents des stations d'épuration. problème de capacité et de la surveillance

#### Filières bas intrants agricoles :

- Elles sont intéressantes sur le plan environnemental, nécessitent pour une adoption des références techniques, des contrats stables, des débouchés... exemple : culture de miscanthus, silphie, chanvre...dans l'air du temps, mais il faut des débouchés économiques et des filières à construire peut être aussi avec les collectivités

#### Surpêche

- Il y a un enjeu à développer l'aquaculture pour un maintien du bon état sanitaire des élevages = impacts qualité d'eau maîtrisés
- Développement de l'aquaponie > coupler aquaculture et agriculture : élevage d'animaux et agriculture faire des tests et des pilotes pour éviter d'envoyer des nutriments dans le milieu (système d'aquaculture multitrophique)
- La pêche : y a t il surpêche ? Les quotas européens sont surveillés, les criées et débarquement contrôlés.
- L'Ifremer assure le suivi scientifique de l'état de la ressource
- en taille de capture : définies / an les tailles de reproduction

=> quotas baissés afin d'éviter les erreurs du passé (Cabillaud)(zone de Rochebonne protégée)

- Dilème :
  - de nouveaux grands bateaux de pêche (> 140 mètres) venant de Hollande, Belgique sont des risques de surpêche dans le Golfe de Gascogne = contrôles européens ??
  - respect du repas biologique (mois de reproduction) non pêche > problème de salaires des marins ??
- Harmoniser les pratiques réglementaires et les demandes liées à la protection de la biodiversité. vérifier les bonnes pratiques par des inspecteurs compétents.
- Pêche de loisirs = importance économique

#### Élevage:

- nécessaire pour avoir des milieux riches en biodiversité via par exemple les prairies. Mais l'enjeu est le maintien avant le développement : question des prix et des revenus agricoles. Favorise l'élevage, son maintien.

- Les haies ont des atouts multiples, par exemple pour les parcours à canards/ volailles. Mais le travail existe déjà et peut être approfondi.

#### Activités touristiques :

- questionnements sur les bonnes pratiques possibles pour préserver les milieux naturels fragiles (littoral, lacs...) dans un contexte d'augmentation des activités touristiques et de loisirs de nature. Risque d'incendie accru.
- Augmentation de la population sur le littoral : idem ci-dessus
- Importance des Schéma de Cohérence Territorial et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans la limitation de l'extension urbaine (Bassin d'Arcachon > dossier invalidé)

#### Biodiversité agricole :

- quelle quantification de pratiques favorables ? Exemple couvert d'interculture en maïsiculture : des impacts favorables sur la biodiversité, mais manque de connaissance là-dessus.

## Table 2

Participant.e.s : Valérie Chesneau (Prunier Manufacture) ; Marine Leblanc (Syndicat sylviculteur) ; Sophie Laugareil (SMGMN) ; Patrice Degos (FDSEA 40) ; François Darbo (Jeunes agriculteurs NA)

Application de la réglementation européenne française et locale (arrêtés notamment) et les outils de planification qui en découlent (SAGE, SCoT, PSG, RTG, CBPS)

- Exemple de contractualisation entre législation et enjeux de préservation au niveau local :

= directive nitrate et OLAE grue cendrée (qui a disparu) et n'a pas été prise en compte dans la nouvelle réglementation

= barrage sanitaire et continuité écologique (pisciculture)

- Difficulté de conjuguer enjeux biodiversité et locaux et échelle d'action (zonage imposé)

= plus de latitude pour la concertation locale des acteurs en amont de la mise en place des réglementations/ sanctions ce qui nécessite d'avoir de l'animation (moyens?), d'anticiper les problématiques, d'être représentatif des parties prenantes

= cohérence entre les enjeux climat/ Biodiversité/ économique (exemple : centrale photovoltaïque sur parcelle forestière)

- Programme ADOUR 2050 (Agence de l'eau Adour/ Garonne) = préservation de la

ressource en eau (multifilière), concertation de tous les usagers

- Projet de territoire : identification des enjeux/ actions autour du problème quantitatif / qualitatif de la ressource en eau
- Programme Régional de la Forêt et du Bois (concertation de tous les acteurs)
- Préservation de la biodiversité et enjeux économiques des filières de production > adéquation
- Engagements volontaires des filières (cahier des charges exigeants) et des collectivités :
  - certification de gestion forestière durable
  - mesure agro-environnementale et climatique (avec enjeux espèces (vaches marines)/ habitats (Barthes de l'Adour)
  - contrats Natura 2000
  - Aquaculture respectueuse de l'environnement exemple Aquitaine (AQUAREA) + (AREA/ PCAE) pour l'agriculture
  - Autres labels type Bio, HVE...
  - Contrats territoriaux
  - Démarche de concertation locales / filières et administrations (exemple : COPIL gestion ressources en eau Adour amont)
- Recherche d'adéquation entre préservation de la biodiversité ET la gestion des risques (enjeux sanitaires/ sécurité/ climatiques)
- 
- Les filières économiques sont dépendantes des ressources naturelles, de leur bonne gestion, de leur durabilité et elle se sont déjà engagées dans une évolution/ adéquation de leurs pratiques > besoin d'une meilleure communication pour valoriser ces efforts + de moyens financiers en face + besoin de données chiffrées pour appuyer la communication
- 
- Biodiversité # non gestion/ non intervention > redonner leur place aux acteurs socio-économiques et reconnaître leur rôle dans la préservation de cette biodiversité
- 
- Accompagnement financier des acteurs économiques sur des actions de préservation/ amélioration sur le terrain.

## 5. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Par binôme, les participant.e.s ont identifié, au regard du travail précédent, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et mettre en place sur le territoire pour répondre aux enjeux.

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

### A MAINTENIR

- Les espaces protégées Réserve Naturelle Régionale
- Réseaux espaces naturels sensibles et espaces naturels protégés
- SCAP même si objectifs jamais atteints
- Label Végétal local
- Enquête Vieilles Forêts
- Réseaux d'acteurs, force de proposition

### A RENFORCER

- La réglementation est bien faite mais elle n'est pas appliquée
- Ambition politique forte dans les arbitrages biodiversité/développement économique
- Le réseau local d'acteurs de la biodiversité et leur laisser leur légitimité
- Le réseau d'espaces naturels protégés
- L'éducation à la biodiversité ordinaire

### A METTRE EN PLACE

- Plus de cohérence entre les politiques publiques avec la biodiversité transversale
- Incitation / conditionnalité des aides publiques pour les projets (Label végétal local...)
- Des réglementations strictes sur les espèces exotiques envahissantes
- Créer des cahiers des charges types pour faciliter les démarches administratives
- Indemnisation des services écosystémiques
- De la libre évolution sur de très nombreux espaces

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

### A MAINTENIR

- La planification en tant que telle (intercommunale ou à une échelle à trouver plus cohérente avec les enjeux de biodiversité).
- Porter à connaissance : liens entre les services instructeurs et les structures de la connaissance.

- Sensibilisation de la population.
- Gestion différenciée des espaces publics
- L'intégration des TVB dans la planification.
- Etat des lieux des dents creuses et logements vacants dans le volet habitat (PLUIH) pour encourager la densification urbaine.

#### **A RENFORCER**

- L'intégration des Trames Noires dans les documents d'urbanisme.
- La prise en compte de la nature ordinaire.
- L'identification et la protection des zones humides.
- Travailler en amont des projets (avant le choix du site d'aménagement), pour renforcer le E de la démarche ERC.
- Établir les doctrines d'aménagement: photovoltaïque, ZAC.
- Renforcer les retours d'expériences, échanges entre les communes.
- Organiser le retour d'expérience et de bonnes pratiques à l'échelle des EPCI.
- Utiliser les bases de données publiques.
- L'appui des structures de terrain pour la définition des enjeux: élus, chasseurs, gestionnaires,...
- Le décloisonnement de l'information et de l'instruction des documents d'urbanisme: organiser la co construction par les services instructeurs, obtenir une meilleure transversalité.
- Connaissance: acquisition, transmission, valorisation pour une bonne prise en compte et pour la définition des enjeux écologiques.
- Développer les outils pédagogiques (qui traduisent et simplifient la connaissance) pour permettre aux élus de mieux intégrer les enjeux de biodiversité.
- Formation des élus et agents techniques aux enjeux de préservation de la biodiversité.
- Sensibilisation des élus et des citoyens à l'environnement (mieux adapter le discours au public).
- Augmenter le seuil de végétalisation dans les projets d'aménagement.
- Suivre la trajectoire "Zéro artificialisation nette" pour réduire l'étalement urbain.
- Renforcer le coefficient pleine terre, le coefficient biotope, et le seuil Espace vert dans les projets d'aménagement.
- Améliorer le découpage géographique dans l'intercommunalité (+ de cohérence avec les enjeux de biodiversité).

#### **A METTRE EN PLACE**

- Définir les hotspots et continuités à ne pas perdre localement.
- Protéger les boisements rivulaires au moyen d'arrêtés préfectoraux (exemple de l'arrêté préfectoral pris en Ariège).
- Intégrer la question de la compensation dans la planification.
- Développer des plus-values financières biodiversité (aides, subventions) pour des actions intégrant la biodiversité.
- Des actions d'accompagnement à la prise en compte de la biodiversité hors PNR.
- Formation/information des élus (biodiversité/réglementation)

- Formation des décideurs (politiques) et des magistrats (tribunaux administratifs).
- Créer une filière de production de végétaux locaux distribués dans les jardinerie et pépinières, pour favoriser l'appropriation de la palette végétale locale par les particuliers.
- Palette végétale locale: instaurer une obligation réglementaire à l'utiliser.
- Végétalisation du bâti: anticiper le réchauffement climatique (exemple des murs, immeubles, toits végétalisés,...)
- Encadrer le développement des parcs photovoltaïques, à réorienter hors des espaces naturels et agricoles.

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

#### **A MAINTENIR**

- Une gestion forestière durable telle qu'elle est déjà définie par le code forestier et les documents cadre
- Une culture du pin maritime adaptée au milieu (pédologie) et conditions physiques des sols
- Une aquaculture respectueuse de l'environnement au niveau des rejets et des bonnes pratiques
- Une adéquation entre les enjeux de biodiversité et économiques
- Des programmes par filière non réglementaire (label, cahier des charges...)
- Un partenariat entre conseil organisme agricole (chambre d'agriculture ou conseil technique en arboriculture fruitière) et les structures gestionnaires de milieux agricoles (collectivité/ association) pour favoriser une dynamique de concertation et de partenariat
- Les actions de concertation locale
- Le respect des tailles de capture et de la période de reproduction des espèces de poissons
- Le respect des quotas, des longueurs de bateaux et de la puissance moteur

#### **A RENFORCER**

- La reconnaissance des actions des acteurs socio-économiques en faveur de la biodiversité
- Le fonctionnement, la capacité et la surveillance des stations d'épuration (transparence, lecture des résultats, publications compréhensibles)
- Plus de décentralisation de la législation moins de rigidité des textes et plus de bon sens
- La communication sur les actions des acteurs socio-économiques en faveur de la biodiversité
- Un soutien aux démarches volontaires (label, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, certification, contrat de territoire...)
- La production et récolte de données chiffrées pour renforcer et rationaliser les discours
- Le rôle des acteurs économiques dans la gestion de la biodiversité
- Le maintien des milieux associés à la production
- L'organisation du développement des énergies renouvelables

- Les critères de pêche pour assurer la reproduction du vivant
- La concertation locale entre filière économique et collectivité/ administration pour une gestion locale des ressources et de la biodiversité
- Les actions d'anticipation aux changements climatiques pour une meilleure gestion de l'eau (crues / sécheresses)

#### **A METTRE EN PLACE**

- La limitation des longueurs des bateaux de pêche
- Un financement pour toutes les filières et celle de la pêche afin de permettre des arrêts de prélèvement de poissons pour compenser la perte de revenus
- Les acteurs économiques doivent reprendre du pouvoir sur la gestion de la biodiversité et pas inversement
- L'accompagnement financier des actions en faveur de la biodiversité par les acteurs socio-économiques
- Le développement des parcs photovoltaïques sur des zones déjà artificialisées
- Acquérir des bateaux de pêche plus sur/ améliorer la qualité de vie à bord
- La cohérence et l'alignement de la réglementation au regard de la biodiversité / éclairage de l'existant à l'échelle territoriale
- Une connaissance en biodiversité agricole en lien avec les bonnes pratiques (prescription)
- Créer les stratégies du tourisme durable
- Créer des "commission/ cellule de crise" en cas de problème lié à la biodiversité à l'échelle locale
- Recherche et développement dans l'innovation, le développement de filières des acteurs économiques pour la préservation de la biodiversité

## 6. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D' ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

### Formulation et qualification d'actions

Lors de la deuxième réunion, à partir des idées à maintenir, à renforcer et à mettre en place, les participant.e.s ont identifié des pistes d'actions pour répondre aux enjeux du diagnostic.

Chaque table a identifié plusieurs pistes d'action. Ils ont qualifié ces actions selon leurs avantages/points forts et leurs inconvénients/points faibles

**Table 1**

Participant.e.s: Martine Hontabat (syndicat mixte de gestion des milieux naturels) ; Xavier Lezus (chambre d'agriculture des Landes) ; Claude Mulcey (Fédération plaisance et pêche; AUPPM 33) ; Sophie Laugareil (Réserve d'Arjuzanx, SMGMN) ; Valère Zacchello (Pt des Moulins des Landes) ; Nathalie Nicolas (chargée de mission Biodiversité PNR Landes de Gascogne)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
<b>N°1.</b> Créer des filières de production de végétaux locaux, les promouvoir dans un premier temps et les rendre obligatoires dans un second temps).	La table n'a pas eu le temps de traiter les avantages / points forts et les inconvénients / points faibles de leurs actions	
<b>N°2.</b> Compléter la connaissance (hotspots, TVBN, Habitats) pour repérer les enjeux et renforcer le E de ERC.		
<b>N°3.</b> Créer des incitations financières.		
<b>N°4.</b> Pérenniser la protection des espaces par la maîtrise foncière.		
<b>N°5.</b> Former les acteurs du territoire à la connaissance et la préservation des		

enjeux patrimoniaux.	
<b>N°6.</b> Etablir un document de planification spécifique aux énergies renouvelables (réorienter le photovoltaïque hors des espaces naturels et forestiers, prendre en compte la production d'énergie potentielle des moulins,...)	
<b>N°7.</b> Développer l'ingénierie pour l'accompagnement des acteurs dans la prise en compte de la biodiversité.	

**Table 2**

Participants : Léa Vandycke (ENVOLIS) ; Simon Schiano (DREAL Nouvelle-Aquitaine) ; Philippe Blondeau (Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine) ; Estelle Jardot (SIAEBVELG) ; Paul Tourneur (ONF)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
<b>N°1.</b> Accompagner techniquement et financièrement les acteurs socio-économiques = agricole, forestier...	Partage des connaissances, Mise en place de bonnes pratiques (agricoles, forestières)	Politique financière nationale (ex : volet vert de la PAC qui est restreint)
<b>N°2.</b> Faire perdurer les instances de concertation locales	Partage de connaissances, retours d'expériences, mise en place d'actions concrètes (tous types d'acteurs), s'appuyer sur un réseau d'acteurs existants	Coordination et traduction opérationnelle, incompatibilité avec la durée de mandat des élus
<b>N°3.</b> Mettre en place une filière végétale locale	Concerne tous les types d'espaces (lotissement, agricole, espaces communaux, forestiers), retombées économiques et écologiques	Coordination
<b>N°4.</b> Expérimenter les espaces de libre évolution	Produire de la connaissance (notamment sur les espèces	Impact économique (perte de production agricole,

	exotiques envahissantes), conserver la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux	sylvicole, perte d'espace communal)
<b>N°5.</b> Développer des outils pédagogiques envers les décideurs par thématiques d'aménagement	Prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement	Calendrier décalé, incompatibilité avec le mandat des élus
<b>N°6.</b> Développer les transports en commun sur le territoire		

**Table 3**

Participant.e.s : Luc-Olivier Delebecque (CRPF Nouvelle Aquitaine) ; Romain Comas (Rivière Environnement (Bureau d'étude) ; Emmanuel Bonpunt (L'esturgeonnière SAS) ; Baptiste Cuny (Euralis)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
<b>N°1.</b> Anticiper et concrétiser l'objectif Zéro Artificialisation des sol (ZAN)	La table n'a pas eu le temps de traiter les avantages / points forts et les inconvénients / points faibles de leurs actions	
<b>N°2.</b> Reconnaître et valoriser la prévention de la biodiversité par les acteurs socio-économiques		
<b>N°3.</b> Développer l'accès à l'information sur la biodiversité, la réglementation, les acteurs...		
<b>N°4.</b> Créer des projets innovants (territoires engagés) conciliant les usages apicoles , sylvicoles, résidentiels...		
<b>N°5.</b> Rechercher un équilibre entre espace gérés (cultivés) et espaces en libre évolution		
<b>N°6.</b> Organiser une gouvernance sur les		

questions locales de biodiversité	
-----------------------------------	--

**Table 4**

Participant.e.s : Géraldine Lafargue (CPIE S et Adour) ; Ludovic Charrier (Conservatoire du littoral) ; Claire Magne (Syndicat mixte Bassin d'Arcachon) ; Valérie Chesneau (Prunier Manufacture)

<b>Actions</b>	<b>Avantages/Points forts</b>	<b>Inconvénients/Points faibles</b>
<b>N°1.</b> Favoriser la Recherche et Développement et l'innovation en faveur de la biodiversité	Faciliter la connaissance, les interactions entre les parties prenantes, renforcer le lien entre les acteurs de la recherche et les acteurs socio-économiques, trouver des solutions en faveur de la biodiversité	Le coût
<b>N°2.</b> Créer un club biodiversité locale	renforcer la concertation locale, valoriser les initiatives au-delà de la réglementation, anticiper et gérer les crises, trouver des solutions collectives	Maintenir une dynamique au quotidien (structure d'animation impartiale)
<b>N°3.</b> Formation et sensibilisation des acteurs locaux (professionnels)	Former les décideurs, chefs d'entreprises, magistrat, notaires aux enjeux de la biodiversité pour une meilleure prise en compte des services rendus = meilleure protection juridique	Moyens financiers et humains
<b>N°4.</b> Création d'une Stratégie Régionale de la Biodiversité Ordinaire	Implication citoyenne, participation, s'appuyer sur le réglementation des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) Intercommunaux (PLUI) (plus opérationnel) > trouver des solutions pour faciliter la prise en compte de la biodiversité ordinaire	Accessibilité sociale
<b>N°5.</b> Prévenir et lutter contre les Espèces Exotiques	Protection biodiversité locale, favoriser la One	Hiérarchisation > moyens financiers et humains

Envahissantes (EEE)	Health (santé humaine, animale et environnementale)	
<b>N°6.</b> Placer la biodiversité au coeur des ambitions politiques	Faire de la biodiversité un enjeu majeur, inscription à l'agenda politique, trouver des financements, respect de la réglementation existante (ou création réglementaire supplémentaire)	Lobbyings Financements

### Les actions retenues

Après avoir qualifié les actions, les participant.e.s en ont ensuite retenu 6 par table. Les participant.e.s ont pris connaissance des actions de toutes les tables puis les ont comparées pour éviter les doublons d'actions. En cas de doublons, une table seulement a gardé l'action.

Voici les listes finales des actions retenues par chaque table :

**Table 1**

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Compléter la connaissance (Hotspots, TVBN, habitats) pour repérer les enjeux et renforcer le E de ERC.</b></li> <li>2. <b>Créer des incitations financières.</b></li> <li>3. <b>Pérenniser la protection des espaces par la maîtrise foncière.</b></li> <li>4. <b>Former les habitants du territoire à la connaissance et la préservation des enjeux patrimoniaux.</b></li> <li>5. <b>Établir un document de planification spécifique aux énergies renouvelables (réorienter le photovoltaïque hors des espaces naturels et forestiers, prendre en compte les moulins,...)</b></li> <li>6. <b>Développer l'ingénierie pour l'accompagnement des acteurs dans la prise en compte de la biodiversité.</b></li> </ol>
---

**Table 2**

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Accompagner techniquement et financièrement les acteurs socio-économiques = agricoles, forestiers...</b></li> <li>2. <b>Mettre en place une filière végétale locale</b></li> <li>3. <b>Expérimenter les espaces de libre évolution</b></li> <li>4. <b>Développer des outils pédagogiques envers les décodeurs par thématiques d'aménagement</b></li> <li>5. <b>Développer les transports en commun sur le territoire</b></li> </ol>
--

**Table 3**

- 1. Anticiper et concrétiser l'objectif Zéro Artificialisation des sols (ZAN)**
- 2. Reconnaître et valoriser la prévention de la biodiversité par les acteurs socio-économiques**
- 3. Développer l'accès à l'information sur la biodiversité, la réglementation, les acteurs...**
- 4. Créer des projets innovants (territoires engagés) conciliant les usages apicoles, sylvicoles, résidentiels...**
- 5. Rechercher un équilibre entre espaces gérés (cultivés) et espaces en libre évolution**
- 6. Organiser une gouvernance sur les questions locales de biodiversité**

**Table 4**

- 1. Favoriser la Recherche et Développement et l'innovation en faveur de la biodiversité**
- 2. Créer un club biodiversité locale**
- 3. Formation et sensibilisation des acteurs locaux (professionnels)**
- 4. Création d'une Stratégie Régionale de la Biodiversité Ordinaire**
- 5. Prévenir et lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**
- 6. Placer la biodiversité au coeur des ambitions politiques**

## **Les fiches actions**

Enfin, les participant.e.s ont rédigé des fiches actions.

Chaque table a rédigé ses fiches actions puis les a mises en commun avec les autres tables. L'ensemble des participant.e.s a été invité à contribuer à toutes les fiches actions en y faisant des ajouts d'idées. Ces ajouts sont écrits en vert sur les fiches actions.

Table n° 1

Fiche n°1

**Action : Réaliser la carte régionale des zones à enjeu à l'échelle communale pour compléter la connaissance (hotspots, TVBN, habitats)**

### Enjeu(x) correspondant(s)



### Objectifs de l'action

- Renforcer le E de ERC
- Définir les zones à ne pas perdre.
- Renforcer l'homogénéité de la donnée sur l'ensemble des territoires.
- Mieux définir les enjeux patrimoniaux pour améliorer les pratiques socio-économiques.

### Description de l'action

- Compiler la donnée existante : base de données, ABC, hotspots, TVB,...)
- Prospecter des zones dont la connaissance écologique est lacunaire.
- Proposer des échanges d'expérience des structures qui collectent la donnée (mise en commun des savoirs).
- Compléter les données d'occupation du sol par la cartographie d'habitats naturels tels que les landes, pour mieux réfléchir les enjeux.
- Prioriser les zones à enjeux à conserver, à une échelle pertinente communale vis à vis de la planification.
- Prendre en compte ces zones dans la planification: définir des zonages et règlement, être en amont de la réflexion (E de ERC), maîtrise foncière.

### Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Diagnostic et mise en oeuvre par le conseil régional Nouvelle Aquitaine (compilation et compléments)
- Collecteurs de données
- FAUNA,OBV,FA...
- DREAL,CBNSA
- PNR

### Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'ABC
- Cartographie des zones à enjeux
- Nombre ou supplément de zones bénéficiant d'outil de protection.

**Calendrier de l'action (échéance, durée...)**

- Dès à présent , pour une action sur trois ans.

**Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?**

- Conseil régional Nouvelle Aquitaine
- communes et interco.

Table n° 1

Fiche n°2

Action : Créer des incitations financières.

## Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

## Objectifs de l'action :

Mobiliser des outils financiers en faveur de la biodiversité.

## Création d'outils diversifiés/services à la biodiversité:

- Réduire ou exonérer les zones (terrains) protégés.
- Créer des fonds de gestion pour des espaces naturels patrimoniaux, facilement mobilisables. Cet outil financier pourrait profiter en particulier aux lagunes forestières des landes et de Gironde).
- Déployer des paiements pour des services environnementaux rendus (agricoles, forestiers, communaux...)
- Flécher des financements européens (par exemple: baisse des pollutions lumineuses nocturnes).

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Allouer les moyens financiers nécessaires aux ressources humaines et aux actions de gestion;
- Communication sur ces outils
- Définir les enveloppes nécessaires
- Financements: Europe, Etat, AEAG, collectivités locales, grandes entreprises.

## Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de dossiers traités/an.
- Montant
- Nombre de dossiers financés
- Nombre de dossiers non financés

## Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Dès 2022
- Ajusté à la durée de l'action.

## Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités
- Organismes professionnels agricoles, forestiers...
- Espaces naturels sensibles.



Table n° 1

Fiche n°3

**Action :** Pérenniser la protection des espaces naturels par la maîtrise foncière et outils de gestion volontaire.

## Enjeu(x) correspondant(s)



X



X



X



## Objectifs de l'action

Conservé de manière pérenne les espaces d'enjeu patrimonial.

## Description de l'action

- 1. Orienter la politique environnementale des financeurs vers les espaces à enjeu prioritaire;
- 2. Promouvoir les outils auprès des propriétaires et des gestionnaires.
- 3. Mobiliser les aides à l'acquisition en restant attentif à la non surenchère.
- 4. Aider au montage technique, administratif et financier.
- 5. Exiger des modalités de gestion ou de non gestion (libre évolution de l'espace naturel ou forestier) associées à la maîtrise foncière, de longue durée; et assurer le suivi pour qualifier la finalité de l'acquisition.

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens humains: ingénierie (PNR, CEN...)
- Moyens financiers d'acquisition et de gestion (Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Départemental, Conseil régional NA, Caisse des dépôts et consignations...)
- Partenariat: collectivités territoriales, CEN, SAFER, Syndicat des sylviculteurs du sud-ouest, CRPF (propriétés forestières).

## Quels moyens d'évaluation?

- Nombre d'outils engagés et superficie concernée

**Calendrier de l'action (échéance, durée...)**

Dès maintenant.

**Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?**

Conseil départemental, Région NA, Communes, PNR,  
Conservatoire régional d'espaces naturels, propriétaires.  
Conservatoire du littoral.

Table n° 1

Fiche n°4

Action : Former les habitants à la biodiversité.

## Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

## Objectifs de l'action

Former les habitants à la connaissance et à la préservation de la biodiversité.

### Etape 1: Animation préalable (accroche du public)

Opérations de sensibilisation à la biodiversité locale en direction des scolaires jusqu'au lycée.

### Etape 2: Sensibiliser les habitants

- Session de formation des citoyens au niveau local (à l'échelle de l'EPCI qui est l'opérateur): proposer aux EPCI des ateliers, des journées thématiques, animés par des experts-formateurs en direction de leur population sur le thème de la biodiversité locale (connaissances) et des questions environnementales (pratiques).
- Journées pour les sciences participatives.

### Etape 3: Favoriser un engagement sur la durée.

- Prévoir un coût minime pour les habitants.
- Créer un club Biodiversité pour poursuivre l'action, en ouvrant aux habitants un cadre d'approfondissement. (Bonne pratique: s'appuyer sur l'expérience du PNR LG).

Animer le territoire en lien avec la perte d'acceptation du risque et des désagréments des espaces en libre évolution (boue, obscurité, peur des petites bêtes, reptiles,...) occasionnant des aménagements disproportionnés (goudronnement, éclairage, drainage, entretien trop fréquent...)

**Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)**

- Formateurs-experts (ENS, OFB, associations naturalistes)
- Bases de données
- Outils, documents à distribuer au public formé
- Financement des formateurs

**Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)**

- Nombre de sessions
- Nombre de personnes formées

**Calendrier de l'action (échéance, durée...)**

Dès 2022 pour les scolaires et pour la population.

**Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?**

- Mairies, EPCI
- ENS, OFB, DREAL, PNR
- Associations naturalistes
- S'appuyer sur l'expérience du PNR LG menée par Nathalie Nicolas.

Table n° 1

Fiche n°5

**Action :** Planifier les différentes énergies renouvelables et leur développement au regard de l'enjeu de la biodiversité.

### Enjeu(x) correspondant(s)



### Objectifs de l'action

Etablir un document au niveau EPCI sur le développement des énergies renouvelables en fonction de la protection de la biodiversité locale.

- Etablir un document sur les possibilités locales de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, éoliennes terre et mer, hydroélectricité, moulins, bois-énergie, géothermie, méthanisation).
- Lister les zones locales protégées (ENS, RNN, PNR, RNR, Natura 2000, etc) et leurs enjeux naturalistes pour les exclure des zones des nouvelles énergies renouvelables si nécessité environnementale.
- Intégrer l'aspect biodiversité et sa préservation au sein du document Stratégie régionale des ENR.

### Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- EPCI avec leur PLUI, SCOT, PADD...
- Financements des études pour les ENR locales et de la biodiversité locale.
- EPCI pour les experts biodiversité.

### Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Nombre de documents établis/an

### Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Document de planification à réaliser dans les deux ans.
- Durée de long terme, avec une réévaluation des zonages tous les 10 à 20 ans.

### Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

EPCI

Table n° 1

Fiche n°6

**Action :** Créer un réseau de Référents Biodiversité pour l'accompagnement des acteurs communaux hors PNR.

### Enjeu(x) correspondant(s)



### Objectifs de l'action

- Développer l'ingénierie d'accompagnement des acteurs dans la prise en compte de la biodiversité.
- Animer la politique et les outils de la SRB à l'échelle locale en s'appuyant sur le réseau d'acteurs du territoire, élus et services communaux.

### Ajouts post-its dans cette forme

1. Identifier et trouver des personnes ressources pour l'appui.
2. Trouver les interlocuteurs locaux et créer un réseau d'acteurs communaux.
3. Définir des feuilles de route territoriales pour prioriser les actions en fonction des enjeux locaux.
- 3 bis. Organiser le retour d'expérience sur les actions d'accompagnement existantes.
4. Démarchage du réseau d'acteurs communaux par les référents biodiversité.
5. Appui technique, administratif et financier pour la mise en oeuvre des actions.
6. Animer le réseau d'acteurs communaux pour les sensibiliser, les formers, valoriser les actions. Créer des outils pédagogiques.

Référent Biodiversité : Acteur local pour tenir face à la pression des habitants et de leurs élus.

### Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Financement à 100% par le conseil régional Nouvelle-Aquitaine.
- Partenariat avec le PNR
- Dimensionnement du réseau : 1 référent pour 10-15 communes

### Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de Référents Biodiversité
- Nombre de projets mis en oeuvre

**Calendrier de l'action (échéance, durée...)**

Dès maintenant, pendant toute la durée de la SRB

**Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?**

Portage: conseil régional Nouvelle Aquitaine

Table n°2

Fiche n°1

Action : Accompagner techniquement et financièrement les acteurs socio-économiques

## Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

X

## Objectifs de l'action

- Valoriser et améliorer les pratiques agricoles et forestières sur le massif Landes de Gascogne en faveur de la biodiversité

## Description de l'action

### Mise en forme à respecter :

- Identifier, sur des bases scientifiques partagées, les pratiques vertueuses en faveur de la biodiversité mises en œuvre par les agriculteurs, les forestiers...
- Réalisation / valorisation des pratiques mises en places
- Mise à disposition / diffusion des connaissances. => Apporter des précisions sur les connaissances concernés
- Organisation d'un réseau de référents régionaux + outils (site internet...)
- Formation
- Accompagnement de projets pilotes / expérimentaux et consolider les pratiques vertueuses pour les rendre pérennes
- Appui sur le réseau d'experts / lien avec la recherche
- Développement des filières locales . des circuits courts et valorisation auprès du territoire

=> à construire avec l'ensemble de la filière et les instances administratives concernées et en s'appuyant sur les documents stratégiques déjà développés

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Indicateurs biodiversité de la SRB

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

A la mise en place de la SRB NA

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Agriculteurs, forestiers, DRAAF, Chambres d'Agriculture, CRPF, ONF, naturalistes, collectivités...

Table n° 2

Fiche n° 3

Action : Mettre en place une filière végétale locale, la promouvoir

## Enjeu(x) correspondant(s)



X X X X X X X

## Objectifs de l'action

- Favoriser la biodiversité ordinaire

## Description de l'action

La volonté d'utiliser des essences adaptées aux conditions stationnelles (climat et sol) locales existe mais est confrontée au manque de filières organisées.

- Identifier, structurer et rassembler le réseau d'acteurs existants (Conservatoire botanique nationale, Arbres et paysages 33, Prom'haie, Chambre d'Agriculture, pépinières, paysagistes, conservatoire végétal régional d'Aquitaine, CEREMA,)
- Promouvoir cette démarche pour la strate herbacée (cf : plan national d'action messicole), Semence Nature, **PNR Landes de Gascogne (collectes herbacées réalisées avec Semence Nature)**.
- Créer un catalogue régional de végétaux locaux pour chaque strate végétale en fonction des différents contextes pédoclimatiques. CF : outil OBV NA
- Penser au recours à la "flore spontanée"
- **Organiser des lieux de collectes / espèces herbacées**
- **Rémunérer les collecteurs et les "valider"**
- **Organiser Un réseau des collecteurs**

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Soutien financier et humain
- Communication auprès des professionnels, vendeurs, producteurs, aménageurs, particuliers

## Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Surface linéaire plantée
- Suivi écologique

## Calendrier de l'action (échéance, durée...)

1. Identification, structuration et rassemblement des acteurs
2. Création du catalogue

## Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Table n° 2

Fiche n° 4

Action : Mettre en place des zones de libre évolution

## Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

X

## Objectifs de l'action

- Permettre l'expression de tous les stades d'évolution des écosystèmes

## Description de l'action

Faire apparaître cette questions dans la SRB comme un objectif ambitieux et à long terme

- Identifier un échantillon représentatif d'espaces à intégrer au réseau
- Acquérir des références sur les dynamiques au sein et en marge de ces espaces
- Recenser les initiatives au niveau national (ex : PRELE (Normandie) et FRENE (Occitanie))
- S'appuyer sur des outils existants + statuts réglementaires (ORE, ENS, EBC, APB, RBI, APHN...)
- Acquérir des parcelles (ZPENS, CDL, CEN...), démarchage des privés
- Favoriser une mosaïque d'habitats : la biodiversité ordinaire, les continuités écologiques, les fonctionnalités des milieux => surfaces entre 1 et 7%? Intérêt uniquement si quantité suffisamment grande ! **Imposer un pourcentage de parcelles aux communes pour favoriser cette dynamique**

Laisser faire la nature : plus de résilience face aux changements globaux à venir !

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Veille foncière
- Acquisition
- Animation territoriale

## Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Services rendus
- Surface en libre évolution
- Pourcentage du territoire régional

## Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Vision à long terme

## Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Région / Départements
- Acteurs fonciers / collectivités
- Réseau de gestionnaires d'espaces naturels

Table n° 2

Fiche n° 5

Action : Développer les outils pédagogiques envers les décideurs sur thématiques aménagement

## Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

## Objectifs de l'action

- Sensibiliser les décideurs aux enjeux de la biodiversité

## Description de l'action

- Recueil de impacts et de leurs conséquences des aménagements sur la biodiversité (ordinaire, patrimoniale, fonctionnelle)
- Intégrer les solutions dès la phase amont des projets
- Proposer des ateliers de travail (type jeu de rôles, mise en situation)
- Créer de courtes vidéos sur des thématiques particulières à partir des besoins des décideurs (ex : ZAC de la planification à l'aménagement final)

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Plateforme web  
Animateurs spécialisés

## Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Nombre de visionnages, de participation aux ateliers

## Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Durée ; infinie  
Echéance : 2 ans

## Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Etat - Région (cf groupe ERC)
- Animateurs professionnels

Table n° 2

Fiche n° 6

Action : Améliorer les transports de personnes et de marchandises au niveau régional

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Limiter la consommation d'espaces

Description de l'action

- Améliorer l'offre de transport de personnes :
  - Covoiturage
  - Réseau TER
  - Voie verte. Mais non goudronnées et moins larges (qui ne ressemblent pas à des routes). Garder le plaisir de se déplacer au milieu de la biodiversité
  - Bus à haute fréquence
  - Développer (créer..) le réseau de pistes cyclables dans les Landes
- Relocaliser les productions :
  - Limiter les imports/exports
  - Aider au développement des filières locales des besoins vitaux : alimentaire, mobilier, textile, énergie...
- Mettons les poids lourds sur des trains !
  - Le transport par train pour les lignes internationales de Fret
  - Les lignes nationales par camion à cause du flux tendu !! Problème !!

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Requalifier les anciennes voies ferrées rurales en voie TER

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de passagers
- Linéaire structuré
- Impact carbone

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Elus
- Entreprises
- Usagers

Table n° 3

Fiche n° 1

Action : Optimiser et concrétiser l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN)

## Enjeu(x) correspondant(s)



## Objectifs de l'action

- Préserver les espaces naturels
- Anticiper et concrétiser l'objectif ZAN avant 2050

## Description de l'action

1/ Intégrer la séquence Eviter réduire Compenser aux documents de planification urbaine : identifier et sanctuariser les secteurs à éviter (enjeux biodiversité), réduire les impacts pour les zones à projets (projets justifiés) et planifier les besoins de compensation des impacts résiduels

2/ Réinventer un équilibre urbain/rural : stopper l'étalement des agglomérations et développer un réseau des villes moyennes déjà desservies pour les transports en commun (condition nécessaire) sur le principe de la densification et du développement d'un cadre de vie attractif

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Ingénierie de planification (multi compétences)
- Contrôle efficace (moyens humains)
- Moyens financiers adéquats (dont taxe d'aménagement)
- Courage politique
- Développer une instance type "défenseur Départementale de l'environnement"

## Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Suivi satellite de l'occupation des sols
- Évaluation effective des documents d'urbanisme

## Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Immédiat

## Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités / État = porteur
- Acteurs socio-économiques du territoire = concertation en amont (avant enquête publique)

Table n° 3

Fiche n°2

**Action : Reconnaître et valoriser la préservation de la biodiversité par les acteurs socio-économiques**

### Enjeu(x) correspondant(s)



### Objectifs de l'action

- Impliquer les acteurs socio-économiques et de la biodiversité
- Constituer un état des lieux des bonnes pratiques déjà existantes préservant la biodiversité

### Description de l'action

Reconnaître dans la déclinaison de la Stratégie régionale pour la Biodiversité et autres documents de planification les bonnes pratiques déjà existantes de gestion durable permettant la préservation des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques (forestiers, agriculteurs...) > gestion durable des forêts / entretien des fossés et cours d'eau / entretien des berges

Au delà de la planification, permettre la valorisation financière de ces actions

### Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Création d'un fond spécifique ?
- Crédit d'impôts ?
- Présence des représentants des acteurs socio-économiques depuis la concertation jusqu'à la rédaction des documents cadres

### Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de textes avec inscription des bonnes pratiques déjà existantes
- Montants alloués en euros

### Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès que possible et sur la durée (à chaque échéance)

### Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Les acteurs socio-économiques
- Financement ?

Table n° 3

Fiche n°3

**Action : Développer l'accès à l'information sur la biodiversité, la réglementation et les acteurs**

## Enjeu(x) correspondant(s)



## Objectifs de l'action

- Vulgariser et diffuser l'information sur la biodiversité
- Relier l'importance de la biodiversité à la qualité de vie

## Description de l'action

1/ Généralisation de la sensibilisation à l'importance de la biodiversité chez les enfants et les adolescents

- Intervention extérieures dans les écoles par les acteurs de la biodiversité
- Intégrer au contenu pédagogique : l'urgence de préserver la biodiversité qui subsiste

2/ Création d'un outil de support de connaissance de la biodiversité

- Ouvrage de vulgarisation : description et réglementation pour "les nuls"
- Outils cartographiques simplifiés et rationalisés et animés (développer une interface)

3/ Généralisation de la sensibilisation à l'importance de la biodiversité aux usagers, propriétaires, grand public

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Livres à l'usage des enseignants
- Formation des enseignants
- Stages nature des enseignants et des enfants
- Édition de l'ouvrage de vulgarisation
- Développement informatique / Application

## Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Edition des ouvrages et guides
- Evaluation des heures de cours et stage sur la question (rectorat)
- Enquête de satisfaction sur le site de cartographie / Nombre de connection

## Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Durée 20 ans  
départ immédiat 1 déc 2021

## Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Education nationale
- Acteurs de la biodiversité
- Département
- Région
- Communes

Table n° 3

Fiche n°4

**Action : Créer des territoires engagés innovants conciliant les usages agricoles, sylvicoles, habités et la biodiversité**

### Enjeu(x) correspondant(s)



### Objectifs de l'action

- **Démontrer la possibilité de concilier activité économique et préservation de la biodiversité**

### Description de l'action

Créer un communauté d'acteurs d'un territoire (à l'échelle réduite / à définir) ciblée sur la convergence entre objectifs économique, préservation de la biodiversité et cadre de vie.

A partir de la définition d'une problématique / enjeux / espèces à protéger, mettre en place un programme d'action concertée.

Exemple : des contrats entre communes / EPCI avec les agriculteurs pour le paillage d'espaces verts, qui soient stables et rémunérateurs.

A voir des cultures bas intrants sur un schéma gagnant - gagnant

### Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Diagnostic initial (étude, mesure...)
- Accompagnement financier
- Moyen humain d'ingénierie
- Soutien politique

### Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Inventaire naturaliste
- Suivi d'indicateurs économiques
- Evaluation de "bonheur" / Niveau de vie des habitants du territoire

### Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès que possible

### Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Tous les acteurs du territoire
- Maîtrise = Collectivité ou gestionnaire d'espaces naturels

Table n° 3

Fiche n° 5

**Action : Rechercher un équilibre entre espaces gérés (cultivés) et espaces en libre évolution**

## Enjeu(x) correspondant(s)



## Objectifs de l'action

- Assurer une mosaïque de milieu favorable à la biodiversité

## Description de l'action

- Inscrire dans les documents de planification cet aspect "mosaïque" de milieux et prendre en considération les interactions entre milieux et leurs bénéfiques

Exemple : Massif forestier des Landes de Gascogne (parcelles d'âge et espèces différentes et milieux associés > ripisylve, lisières feuillus, pare-feux, lagune)

- Maintien / Préservation des ripisylves et zones humides
- Dédier des espaces à la libre évolution

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Indemnisation financière pour les propriétaires (manque à gagner, à compenser)

## Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Quantité de mosaïque
- Quantité de libre évolution

## Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès maintenant

## Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Région + collectivités = suivi des programmes
- Forestiers pour l'aménagement

Table n° 4

Fiche n°1

**Action : Favoriser la Recherche et développement et l'innovation en faveur de la biodiversité**

### Enjeu(x) correspondant(s)



### Objectifs de l'action

- Trouver des solutions innovantes et acquérir des connaissances
- Créer un réseau de la biodiversité autour de la Recherche et Développement

### Description de l'action

- Développer un réseau de partenariat entre acteurs socio-économiques et les organismes de recherche et les autres experts de la biodiversité (associations, instituts, collectivités...)
- Mutualiser les données et les outils des différents partenaires
- Veille technique, documentaire et réglementaire
- Définition d'axes de recherche prioritaires (feuille de route)
- Favoriser l'échange et le partage de nouvelles connaissances/ retours d'expérience lors de rencontre / webinaires/ Newsletter/ annuaire
- Diffusion et communication auprès des acteurs socio-économiques et du grand public des résultats des recherches
- Conditionner l'ouverture des aides à une approche multi partenariale

### Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Un animateur de réseau
- Moyens financiers pour l'animation du réseau et les programmes de Recherche et Développement
- Communication

### Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de partenaires
- Nombre de rencontres
- Données acquises
- Nombre de programmes engagés
- Nombre de solutions obtenues

### Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Au démarrage ; rencontres mensuelles puis au besoin des programmes mais un minimum de 2 rencontres / an

### Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Organisme de recherche (instituts, universités...)
- Associations
- Collectivités
- Acteurs socio-économiques

Table n° 4

Fiche n°2

Action : Créer un club biodiversité locale

### Enjeu(x) correspondant(s)



X X X X X X X

### Objectifs de l'action

- Renforcer la concertation locale
- Anticiper et gérer les crises
- Trouver des solutions en faveur de la biodiversité locale

### Description de l'action

- Définir l'échelle et les territoires d'intervention du club (communal, bassin versant, intercommunal...?)
- Définir les membres et un animateur capable de maintenir une dynamique
- Définir des statuts, un bureau et une présidence / conditionner l'adhésion
- Définir des objectifs et une feuille de route
- Définir une périodicité de réunions (augmenter en cas de crise)
- Organiser des inventaires participatifs, des diagnostic, des états des lieux
- Définir des programmes d'action localisée de préservation
- Soutien technique d'actions locales en lien avec le programme d'actions au-delà de la réglementation existante
- Création d'un label du territoire engagé et pour les actions

### Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens humains : un animateur, un bureau
- Frais de fonctionnement

### Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre et diversité des adhérents
- Nombre de clubs créés
- Nombre de réunions organisées
- Nombre d'actions menées
- Evaluation de l'état de la biodiversité locale

### Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Fréquence des réunions à définir, fréquence élevée en cas de crise

### Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités
- Associations locales
- Acteurs socio-économique
- Les administrations
- Les représentants d'usagers

Table n° 4

Fiche n°3

Action : Former et sensibiliser les acteurs "professionnels"

## Enjeu(x) correspondant(s)



## Objectifs de l'action

- Former et sensibiliser les dirigeants des structures socio-économiques
- Former et sensibiliser les acteurs de la sphère juridique ainsi que les élus et les hauts fonctionnaires

## Description de l'action

- Organiser des formations : identifier les formateurs
- Formation théorique mais surtout pratique (visites de terrain, retour d'expérience)
- Mettre en place (obligation de formation pour celui-ci) un référent biodiversité dans les sociétés / entreprises
- Enseignement du droit de l'environnement dans le cursus universitaire des filières juridiques (juriste, magistrats, notaires...)
- Formation des élus lors de leur prise de poste
- Identification des freins à la mise en oeuvre d'actions concrètes
- Obtention d'une certification de formation
- Insister sur les services écosystémiques rendus et le coût engendré par leur perte

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Former et embaucher des formateurs
- Accompagnement

## Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de personnes formées
- Nombre de certificats obtenus
- Nombre de réalisations faites à la suite de ces formations en faveur de la biodiversité

## Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Continu,
- A court terme
- Réaliser des suivis

## Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Associations environnementales
- Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- Centre nationale de formation publique territoriale (CNFPT)
- Institut National des Etudes Territoriales (INET)
- Associations des maires de France
- Acteurs socio-économiques
- Hautes écoles (Ecole des hautes études commerciales (HEC), Ecole Nationale d'Administration (ENA))

Table n° 4

Fiche n°4

Action : Création d'une Stratégie Régionale de la Biodiversité Ordinaire

### Enjeu(x) correspondant(s)



### Objectifs de l'action

- Favoriser la biodiversité

### Description de l'action

- Créer un réseau de sites en libre évolution (à forte naturalité ou à restaurer) au sein de la Trame Verte et Bleue (Plan Local d'Urbanisme (PLU) / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) / Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)) > définir un règlement d'urbanisme ambitieux
- Promouvoir la demande CERCA (Connaître, Éviter, Compenser, Accompagner) et répertorier / Identifier les espaces dédiés à la compensation dans les documents d'urbanisme
- Défendre la biodiversité ordinaire et l'appliquer aux projets Énergie renouvelable et exploitation forestière
- Promouvoir la mise en place des Arrêtés Préfectoraux de Protections des Habitats (APPH)
- Équiper les collectivités de matériel (engins, serres...) permettant de développer le végétal local à l'image du "Zéro phyto"
- Plan de soutien aux pollinisateurs sauvages (hôtels à insectes, végétation locale, prairie fleuries)

### Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Moyens humains et financiers

### Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Indicateur PLU
- Outil cartographique (évolution des surfaces)

### Calendrier de l'action (échéance, durée...)

### Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Conservatoire Botanique National (CBN)  
Directions départementales des territoires (DDT)  
Associations de protection de la nature

Table n° 4

Fiche n°5

Action : Prévenir et lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes

## Enjeu(x) correspondant(s)



## Objectifs de l'action

- Créer une Stratégie Régionale en cohérence avec la Stratégie Régionale One Health

## Description de l'action

- Limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
- Accompagner les collectivités et acteurs socio-économiques (Chasseurs, agriculteurs, gestionnaires réseaux, opérateurs autoroute, Réseau Ferré de France etc...)
- Hiérarchiser les zones prioritaires de lutte
- Formation/ Information actualisée sur les espèces
- Mieux anticiper les futures espèces
- Prévention : frontières, pépinières
- Prendre en compte l'articulation One Health (santé humaine, animal et environnement) > engager des recherche en la matière
- Inscrire l'interdiction de plantations des EEE dans les règlements des plans locaux d'urbanisme ou orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) ou règlement de lotissements...
- Travailler avec les écoles de paysagistes, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et les bureaux d'études pour les sensibiliser
- Proposer des alternatives (listes) de semences et plantations locales "ornementales"
- Prendre des mesures nécessaires à une lutte efficace contre les espèces invasives (arrachage, éradication...)
- Prendre les mesures nécessaires pour stopper l'introduction des espèces invasives

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Financier pour les services espaces verts des collectivités
- Renforcer les moyens de contrôle
- Partenariat avec la douane / ARS
- Créer un site participatif cartographique

## Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Evaluation de la répartition des espèces
- Nombre de chantiers + surfaces
- Richesse spécifique des secteurs restaurés

## Calendrier de l'action (échéance, durée...)

A court terme

## Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Réseau National des Espaces Naturels
- Office Français de la Biodiversité
- Conservatoire Botanique National
- Douanes / Police de l'environnement
- Agence régionale de Santé
- Réseau des Espèces Exotiques Envahissantes en Nouvelle Aquitaine (REEENA)

Table n° 4

Fiche n°6

Action : Placer la Biodiversité au coeur des ambitions politiques

## Enjeu(x) correspondant(s)



## Objectifs de l'action

- Distinguer la Biodiversité comme enjeu décisionnel à part entière

## Description de l'action

- Faire de la Biodiversité en enjeu à poids égal avec les enjeux économiques, climatiques...
- Faire appliquer la réglementation existante (renforcement des moyens humains et financiers)
- Cohérences des politiques d'aménagement du territoire > opposition de la transition énergétique à la préservation de la biodiversité
- Besoin d'exemplarité

## Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Besoin de moyens humains et financiers supplémentaires
- Soutien des élus décisionnaires

## Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Nombre de postes créés  
Nombre de projets exemplaires

## Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Mai 2022

## Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Elus
- Ministères concernés